

2016/019

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département : ARDÈCHE - Arrondissement : PRIVAS – Commune : COUX

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 18

Séance du mardi 10 mai 2016

Par suite d'une convocation en date du 03 mai 2016, les membres composant le conseil municipal de la commune de COUX se sont réunis à la mairie de COUX le mardi 10 mai 2016 à 19h30 sous la présidence de M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX.

Étaient présents :

M. CROS Samuel	Mme ROSE-LEVEQUE Christelle
M. VOLLE Stéphane	Mme CROUZET Béatrice
/	Mme COSTE Marie-Claire
M. FLECHON Vincent	Mme GIGON Christine
M. MARTINS DE FREITAS Éric	Mme LÉVÊQUE Marie-José
M. MONTEIL Bernard	Mme PRUDHON Claude
M. THÉRY Jacques	Mme VIVION Jacqueline

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration:

M. LECOMTE Marc a donné procuration à Mme PRUDHON Claude

M. ALLIER Jérôme a donné procuration à M. JEANNE Jean-Pierre

M. PARRA Baltazar a donné procuration à M. THÉRY Jacques

Absente

Mme SERRE Océane

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme GIGON Christine est élue pour remplir cette fonction.

DELIBERATION N° 03-10/05/2016

DOSSIER EMPRUNT

Madame ROSE-LEVEQUE Christelle rappelle la discussion engagée lors de la dernière commission générale et relative au dossier d'emprunt pour l'année 2016. Après discussion les élus sollicitent donc la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche pour un nouvel emprunt de 200 000 Euros.

La Caisse d'Épargne a fait deux propositions pour un emprunt de 200 000€ sur une durée de 20 ans à taux fixe :

1ère proposition = Taux fixe classique 1,85% – échéances mensuelles de 997,62€ - Coût de l'emprunt = 39 428,80€

2ème proposition = Taux fixe 1,58% échéance choisie – échéances annuelles de 11 738,26€ – 1ère échéance 25/10/2016 puis échéances annuelles les 25 janvier de chaque année – Coût de l'emprunt – 34 765,20€.

Monsieur JEANNE Jean-Pierre précise que cet emprunt est essentiellement consacré aux travaux de réfection de l'école du village et aux travaux de sécurisation de la traversée du village 2ème tranche avec enfouissement des réseaux. Il rappelle que l'objectif principal est toujours le désendettement de la commune.

DELIBERATION N° 2016/019 - SUITE

Madame ROSE-LEVEQUE Christelle propose de mettre au vote les deux propositions. La 1^{ère} proposition recueille 15 voix pour, la 2^{ème} proposition recueille 2 voix pour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de retenir la 1^{ère} proposition :

- Emprunt auprès de la Caisse d'Epargne LOIRE DROME ARDECHE aux conditions de cet établissement, d'un montant de 200 000 euros destiné à financer essentiellement les travaux de rénovation de l'école du village, la sécurisation de la traversée du village avec enfouissement des réseaux et les investissements inscrits au budget 2016. Le remboursement s'effectuera en 240 mensualités. Ce prêt portera intérêt au taux fixe classique de 1,85%.

Pour se libérer de la somme empruntée, la Collectivité paiera 240 échéances constantes selon une périodicité mensuelle. Commission d'engagement d'un montant de 400 Euros.

- **Autorise** Madame ROSE-LEVEQUE Christelle, adjointe au Maire de la Commune de Coux à signer le contrat relatif au présent emprunt.
- **S'engage** pendant toute la durée du prêt au nom du Conseil Municipal à créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances et à inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Pierre JEANNE

